Valence-en-Poitou, le 21 juillet 2022

ARRÊTE MUNICIPAL N° 276-2022-COU PORTANT AUTORISATION POSE ECHAFAUDAGE ET REGLEMENTATION STATIONNEMENT et CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-2 ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R36 - R 44 - R 225 ;
Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 1974 approuvant la huitième partie de la signalisation routière ;
Considérant qu'en raison de **travaux de réfection de la toiture au 4 rue de la vallée,** avec nécessité d'installer d'un échafaudage ; Il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation;

ARRETE

Article 1 **: L'Entreprise EURL HC Couverture** est autorisée à effectuer des travaux de réfection de la toiture au **4 rue de la Vallée** et de poser un échafaudage : 3 m de largeur, 8 m de haut sur 60 m de longueur suivant l'avancement des travaux.

Article 2 **: Le stationnement est interdit** au droit du chantier. Seuls les véhicules de l'entreprise sont autorisés à stationner en dehors des places de stationnement devant l'immeuble sis **4 rue de la Vallée**.

Article 3: En raison de contraintes de chantier, ***la circulation est interdite rue de la Vallée le jeudi 21 juillet 2022 de 9h00 à 12h00***

Article 4 : Des panneaux réglementaires et toutes mesures de sécurité sont mis en Place par l'Entreprise.

Article 5: Ces dispositions sont portées à la connaissance des usagers.

Article 6 : Les contraventions aux dispositions qui précédent, sont constatées et Poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

Article 7 : Les services de Police et de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du Présent arrêté.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté à :
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Notifié à l'intéressé ;
- Et affichée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

COMMUNE de VALENCE-en-POITOU * 86 - VIENNE *

Le Maire délégué,

Grégoire CHASTEL